

Liste non exhaustive de bureaux d'études susceptibles de réaliser les études de définition à la parcelle en assainissement non collectif

AC2S			
✉	ZI ABBEVILLE – 10 A RUE RENE DINGEON – 80132 VAUCHELLES LES QUESNOY		
@	selliere.ac2s@orange.fr	☎	03.22.23.98.41 – 06.77.47.76.13

Alcéd'o environnement			
✉	172 rue de la Vigne - 80260 FLESSELLES		
@	jerome.alcedo@gmail.com	☎	06.30.02.29.04

Assaini Somme Conseil			
✉	38 rue de Cerisy - 80 340 MORCOURT		
@	assainisomme@aol.fr	☎	06.21.82.93.14

Cerese			
✉	20 rue de la Mairie - 60 175 Villeneuve les Sablons		
@	charpentier.fabienne@orange.fr	☎	03.44.08.99.09 - 06.11.14.52.27

ECAA			
✉	18 boulevard Leon Blum - 02100 SAINT QUENTIN		
@	ecaa02@orange.fr	☎	06.38.12.20.00

MJ CONSEIL			
✉	2 Bis Place St Medard, - 60350 ATTICHY		
@	mjconseil60@wanadoo.fr	☎	03.44.85.66.15

Routier environnement			
✉	4 Rue d'en Haut – 80140 LIGNIERES EN VIMEU		
@	thierry.routier@orange.fr	☎	03.22.25.05.30

SERPA - Agence de l'Aisne			
✉	Rue Henri Becquerel – BP 200 – Parc d'activités de la Forêt – 27092 EVREUX CEDEX 9		
@	accueil@serpa.fr	☎	08.10.10.72.08

Cette liste n'a qu'une valeur indicative, une multitude de bureaux d'études peuvent réaliser les mêmes prestations.

Pour connaître les bureaux d'études qui réalisent des conceptions d'assainissement autonome, vous pouvez notamment vous rapprocher de la Chambre des Métiers de votre département.

Les compétences des bureaux d'études listés n'ont pas été vérifiées par la communauté de communes du Pays du Vermandois.

Il est important de vérifier si le bureau retenu est couvert par une assurance décennale à jour.